

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 8 JUILLET 2020
DE 10 H00 à 12 H 00

Délibération N° 2020 - 11

Objet : Adoption du Compte Administratif 2019

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck DHERSIN, le 8 Juillet 2020,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2019 voté le 06 Février 2019,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2019, adoptées jusqu'à ce jour,

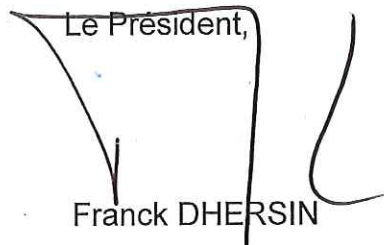
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

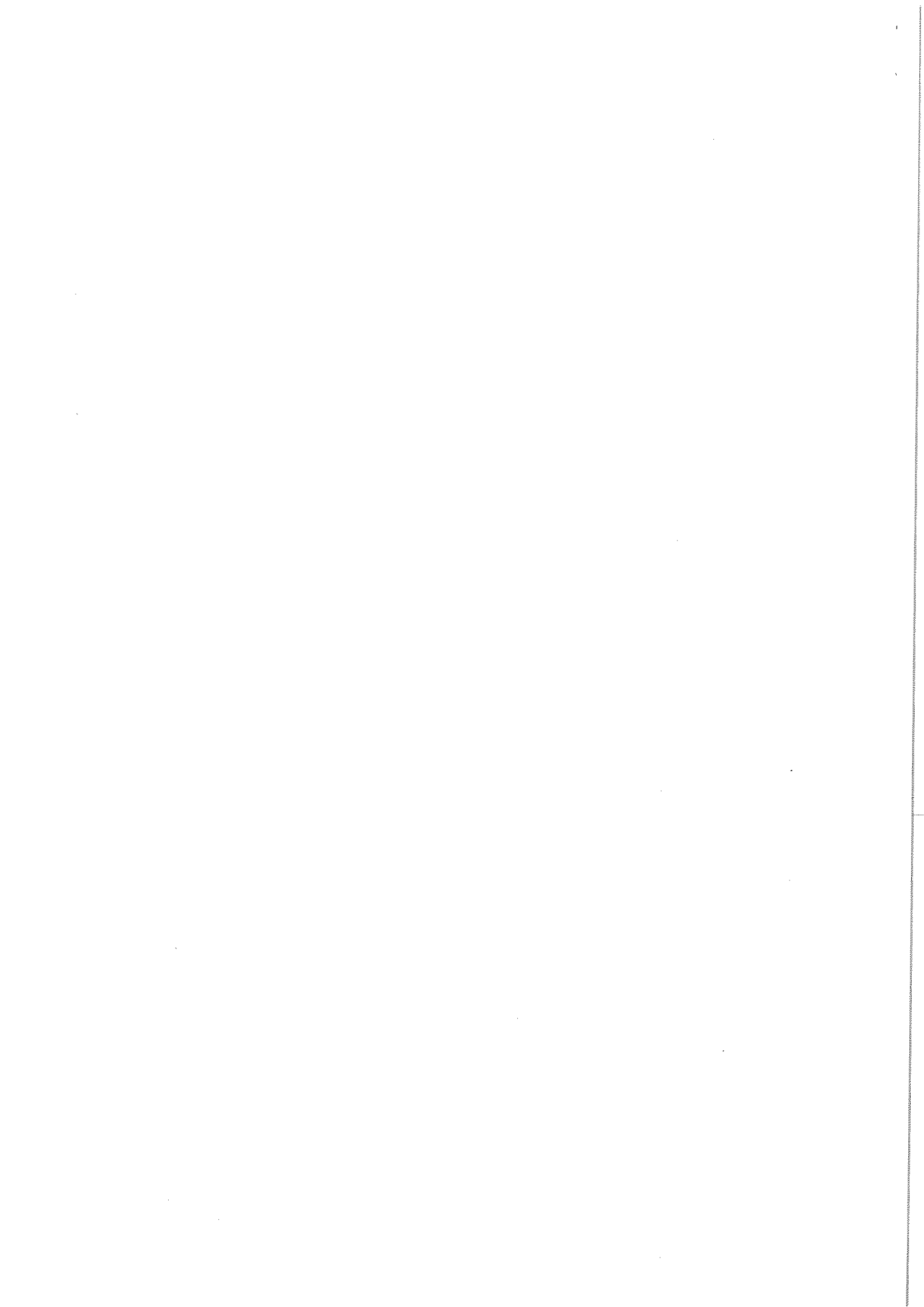
Vu la note synthétique présentée en annexe,

DECIDE

D'adopter le compte administratif pour l'année 2019, figurant en annexe de la présente délibération, qui présente un excédent global cumulé en fonctionnement de 5 291 126.37 € et un excédent global cumulé en investissement de 1 556 844.25 €

Le résultat annuel de l'exercice 2019 présente un excédent en fonctionnement de 852 096.34 € et un résultat négatif en investissement de - 2 771 179.92 €

Le Président,

Franck DHERSIN



NOTE SYNTHETIQUE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

(Article 107 de la loi Notre du 07/08/2015).

L'année 2019, via son Compte Administratif, révèle un exercice axé sur l'investissement, avec la montée en puissance des développements de la Centrale, mais qui reste cependant modéré dans les dépenses de fonctionnement. Ceci s'explique d'une part, avec le passage en phase 2 pour la Centrale, payée en section d'investissement, et avec d'autre part le renouvellement de certains marchés ayant mis la thématique en attente, comme pour le co-voiturage, en section de fonctionnement.

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un solde de + 852 096.34€, constitué d'un montant total de dépense de 1 696 642.08€ et d'un montant total de recettes de 2 548 738.42€. La reprise du résultat reporté de 2018, soit 4 439 030.03€ aboutit à un résultat de 5 291 126.37€ à reporter sur 2020.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées au fonctionnement général du Syndicat régressent légèrement vis-à-vis de 2018, avec 1 696 642€ de dépenses totales de fonctionnement dont 1 497 274€ au titre des dépenses réelles. (Pour mémoire l'exercice 2018 comportait 1 708 889€ de dépenses de fonctionnement dont 1 560 779€ de dépenses réelles). Cette légère diminution notamment en prestations de services s'explique par le renouvellement du marché covoiturage, qui a entraîné un arrêt ponctuel des dépenses sur cette thématique., mais aussi par la fin du marché Cityway en 2018 qui induit directement une large économie en 2019, partiellement répercutée sur le chapitre 012. Les autres facteurs de baisse sont générés par une légère baisse des dépenses de l'ingénierie, la fin de la subvention pour l'autopartage à la CUA, ainsi que par une légère baisse des dépenses de communication, mises en attente pour préparer la livraison pleine et entière du site passpass.fr en 2020.

Ces diminutions sont contrebalancées par Le chapitre 012 relatif à la masse salariale qui suit une progression logique et inhérente aux 6 nouveaux arrivants venus renforcer l'équipe existante sur ces derniers 18 mois, dont l'équipe Cityway en Plateforme Régionale de tests évoquée ci-dessus. A noter que le remboursement des personnels mis à disposition est accru en 2019 du fait de la présentation de titres à rembourser de l'année précédente, non transmis en 2018. Ceci vient directement s'ajouter aux dépenses du compte 011.

Les dépenses bancaires liées aux remboursements d'intérêt sont récurrentes.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 2 548 738.42€ sont issues majoritairement du percement du Versement Transport pour 1 556 800.17€ et de 734 489€ de contributions statutaires, les deux sont en légère hausse (1 427 857.28€ et 716 467.78€ en 2018). A noter le paiement en 2019 de la pénalité imposée à Conduent pour 180 000€, au titre du Protocole transactionnel. Son versement en section de fonctionnement a évité la perte de 50% des subventions reçues sur ce marché, qui sont, elles, versées en section d'investissement.

Les contributions statutaires représentent 28% des recettes de fonctionnement du syndicat en 2019 et la part du versement transport représente 61% du total.

2. Section d'investissement

La section d'investissement présente un solde débiteur de – 2 771 719.92€ €, constitué d'un total de dépense de 3 700 901.79€ et d'un total de recettes de 929 181.78€. La reprise du résultat d'investissement de 2018, soit 4 328 564.17€ aboutit à un résultat de 1 556 844.25€ à reporter sur 2020.

Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement font un bond significatif de 2 560 000€, grâce aux avancées de la Centrale passpass, et au déblocage d'incompréhensions sur l'interprétation contractuelle du marché, qui s'est directement traduit par l'aboutissement du protocole transactionnel.

Les subventions d'équipement commencent à être amorties en section de fonctionnement pour un 1^{er} résultat de 41 044 €.

Enfin Le cumul des 2 prêts bancaires destinés à couvrir la totalité des dépenses liées à ce marché suit son cours.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont pour la 1^{ère} fois constituée d'un versement de la subvention AFTIF (192 223.48€ sur un total de 1 060 000€). Le FCTVA n'est pas oublié et suit les dépenses N-2, tandis que le Feder accuse une baisse significative, dues notamment aux difficultés de traitement des dossiers Feder de façon générale. A noter que l'année 2019 fut marquée par un Audit Feder de la Commission de contrôle nationale, qui s'est révélé parfaitement en règle.

Les amortissements reçus de la section de fonctionnement progressent à la cadence des dépenses auxquelles ils sont rattachés et répartis pour la plupart sur une durée de 15 ans comme le prévoit le rattachement des dépenses de la Centrale, majoritaire sur ces provisions.

L'excédent cumulé de la section de fonctionnement et le résultat de la section d'investissement seront en grande partie affectés sur le Budget primitif 2020, comme le présente la délibération liée à l'affectation du résultat soumise ce jour au vote.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département: NORD
PAIERIE REGIONALE

HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

NUMÉRO SIRET : 200023505-00015

POSTE COMPTABLE : 059080

Commune entre 500 et 3 500 hab.

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2019

SOMMAIRE

PAGES		Jointes	Sans objet
	I - INFORMATIONS GENERALES		
p. 1 / 1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 2 / 2	B - Modalités de vote du budget		
	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
p. 3 / 3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 4 / 4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 5 / 5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6 / 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7 / 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III - VOTE DU BUDGET		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
p. 8 / 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p. 11 / 11	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d' INVESTISSEMENT		
p. 12 / 12	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p. 13 / 13	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES		
	A Eléments du bilan		
p. 14 / 14	A2.1 Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 15 / 15	A2.2 Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 16 / 16	A2.3 Etat de la dette - Répartition emprunts par structure de taux	X	
p. 17 / 17	A2.4 Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 18 / 18	A2.5 Etat de la dette - Detail des opérations de couverture	X	
p. 19 / 19	A2.6 Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p. 20 / 20	A2.7 Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p. 21 / 21	A2.8 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 22 / 22	A2.9 Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 23 / 23	A3 Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p. 24 / 24	A4 Etat des provisions	X	
p. 25 / 25	A5 Etalement des provisions	X	
p. 26 / 26	A6.1 Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p. 27 / 27	A6.2 Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.21 Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
	A7.22 Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
p. 28 / 28	A8 Etat des charges transférées	X	
p. 29 / 29	A9 Détail des Opérations pour le compte de tiers	X	
	A10.1 Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Entrées		X
	A10.2 Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
p. 30 / 30	A10.3 Opérations liées aux cessions	X	
	A10.4 Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 Etat des travaux en régie		X
	A12 Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subventions globale		X
	B Engagements hors bilan		
p. 31 / 31	B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p. 32 / 32	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p. 33 / 33	B1.3 Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 34 / 34	B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p. 35 / 35	B1.5 Etat des autres engagements donnés	X	
p. 36 / 36	B1.6 Etat des Engagements reçus	X	
p. 37 / 37	B1.7 Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p. 38 / 38	B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents	X	
p. 39 / 39	B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents	X	
p. 40 / 40	B3 Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
	C Autres éléments d'informations		
p. 41 / 42	C1.1 Etat du personnel	X	
p. 43 / 43	C1.2 Actions de formations des élus	X	

SOMMAIRE

p. 44 / 44	C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p. 45 / 45	C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p. 46 / 46	C3.2 Liste des établissements publics créés	X	
p. 47 / 47	C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p. 48 / 48	C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p. 49 / 49	C3.5 Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p. 50 / 50	C3.6 Identification des flux croisés	X	
	D Décisions en matière des taux - Arrêté et signatures		
p. 51 / 51	D1 Décisions en matière de taux	X	
p. 52 / 52	D2 Signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	0
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
2	Produits des impositions directes par habitant	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	0.00	0.00
4	Dépenses d'équipement brute par habitant	0.00	0.00
5	En cours de la dette par habitant	0.00	0.00
6	Dotation Globale de Fonctionnement par habitant	0.00	0.00

..... Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de préparation de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus. (cf articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirés les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement;
- avec les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;
- avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :(3)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

- (1) Rappeler les modalités au vote du budget
- (2) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.
- (3) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 696 642.08	G 2 548 738.42
	Section d'investissement	B 3 700 901.79	H 929 181.87
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 4 439 030.03 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 4 328 564.17 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 5 397 543.87	=G+H+I+J 12 245 514.49
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	=E+F	=K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 1 696 642.08	=G+I+K 6 987 768.45
	Section d'investissement	=B+D+F 3 700 901.79	=H+J+L 5 257 746.04
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 5 397 543.87	=G+H+I+J+K+L 12 245 514.49

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 302 933.60	766 761.14			536 172.46
012	Charges de personnel et frais assimilés	677 289.50	603 078.56			74 210.94
014	Atténuation de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 000.00	60 533.50			466.50
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar)					
	Total des dépenses de gestion courante	2 041 223.10	1 430 373.20			610 849.90
66	CHARGES FINANCIÈRES	66 900.88	66 900.88			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 300.00				11 300.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (1)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 119 423.98	1 497 274.08			622 149.90
023	Virement à la section d'investissement (2)	425 388.27				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	199 529.67	199 368.00			161.67
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	624 917.94	199 368.00			161.67
	TOTAL	2 744 341.92	1 696 642.08			622 311.57

Pour information	(3)	0.00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges		7 160.98			-7 160.98
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 400 000.00	1 556 800.17			- 156 800.17
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	760 035.71	763 657.03			-3 621.32
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 300.00	75.75			18 224.25
	Total des recettes de gestion courante	2 178 335.71	2 327 693.93			- 149 358.22
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000.00	180 000.00			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 358 335.71	2 507 693.93			- 149 358.22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	53 860.36	41 044.49			12 815.87
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	53 860.36	41 044.49			12 815.87
	TOTAL	2 412 196.07	2 548 738.42			- 136 542.35

Pour information	(3)	0.00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

- (1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; RI 040=DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de reports ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)
(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé quelle ou qu'il crée.
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours (4)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	Subventions d'équipement versées				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 000.00	39 589.20		12 410.80
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 743 783.03	3 194 879.83		2 548 903.20
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	5 795 783.03	3 234 469.03		2 561 314.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		41 044.49		-41 044.49
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27	425 388.27		
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE (6)				
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	425 388.27	466 432.76		-41 044.49
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 221 171.30	3 700 901.79		2 520 269.51
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)	53 860.36			53 860.36
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	53 860.36			53 860.36
	TOTAL	6 275 031.66	3 700 901.79		2 574 129.87
	Pour information	(3) 0.00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours (4)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 464 933.73	559 719.62		905 214.11
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	Subventions d'équipement versées				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	1 464 933.73	559 719.62		905 214.11
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	169 906.22	170 094.25		- 188.03
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (8)				
138	Subventions d'investissement				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE (6)				
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
024	Produits de cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	169 906.22	170 094.25		- 188.03
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 634 839.95	729 813.87		905 026.08
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	425 388.27			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (2)	199 529.67	199 368.00		161.67
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	624 917.94	199 368.00		161.67
	TOTAL	2 259 757.89	929 181.87		905 187.75
	Pour information	(3) 0.00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	766 761.14		766 761.14
012	Charges de personnel et frais assimilés	603 078.56		603 078.56
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	60 533.50		60 533.50
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar) (4)			
66	CHARGES FINANCIÈRES	66 900.88		66 900.88
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		199 368.00	199 368.00
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
Dépenses de fonctionnement - Total		1 497 274.08	199 368.00	1 696 642.08

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0.00
--	--	--	------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	41 044.49		41 044.49
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	425 388.27		425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
	Total des Opérations d'équipement			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	39 589.20		39 589.20
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	3 194 879.83		3 194 879.83
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
Dépenses d'Investissement - Total		3 700 901.79		3 700 901.79

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0.00
--	--	--	------

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	7 160.98		7 160.98
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 556 800.17		1 556 800.17
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	763 657.03		763 657.03
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75.75		75.75
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000.00	41 044.49	221 044.49
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		2 507 693.93	41 044.49	2 548 738.42

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement Reporté de N-1			
---	--	--	--

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	170 094.25		170 094.25
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	559 719.62		559 719.62
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		199 368.00	199 368.00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisatio (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
Recettes d'Investissement - Total		729 813.87	199 368.00	929 181.87

Pour information R 001 Solde d'exécution positif Reporté de N-1			
--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 302 933.60	766 761.14			536 172.46
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	16 200.00	6 374.04			9 825.96
601	Achats stockés - Matières premières (et fourni					
6011	Matières premières et fournitures autres que t					
6015	Terrains à aménager					
602	Achats stockés - Autres approvisionnements					
6021	Matières consommables					
60221	Combustibles et carburants					
60222	Produits d'entretien					
60224	Fournitures administratives					
60228	Autres fournitures consommables					
6023	Alimentation					
6032	Variation des stocks des autres approvisionnement					
604	Achats d'études, prestations de services					
6041	Achats d'études					
6042	Achats des prestations de services					
6045	Achats d'études, prestations de services (terr					
605	Achat de matériel, équipements et travaux					
606	Achats non stockés de matières et fournitures	16 200.00	6 374.04			9 825.96
6061	Fournitures non stockables					
60611	Eau et assainissement					
60612	Energie - Electricité	10 000.00	1 244.92			8 755.08
60618	Autres fournitures					
60623	Alimentation	1 500.00	1 221.09			278.91
60624	Produits de traitement					
60628	Autres fournitures non stockées					
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement					
60631	Fournitures d'entretien	200.00	30.58			169.42
60632	Fournitures de petit équipement	1 500.00	1 263.92			236.08
6064	Fournitures administratives	3 000.00	2 613.53			386.47
6068	Autres matières et fournitures					
607	Achats de marchandises					
6078	Autres marchandises					
61	SERVICES EXTÉRIEURS	1 083 829.05	552 781.36			531 047.69
611	Contrats de prestations de services	998 538.00	477 541.13			520 996.87
6132	Locations immobilières	55 800.00	54 700.56			1 099.44
6135	Locations mobilières	500.00				500.00
614	Charges locatives et de copropriété	7 200.00	7 200.00			
61522	Bâtiments					
61558	Autres biens mobiliers					
6156	Maintenance	6 000.00	2 741.28			3 258.72
6161	Multirisques	3 791.05	3 797.44			-6.39
617	Etudes et recherches					
6182	Documentation générale et technique	1 000.00	857.45			142.55
6184	Versements à des organismes de formation	8 000.00	4 260.00			3 740.00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 000.00	1 683.50			1 316.50
6188	Autres frais divers					
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv					

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	202 904.55	207 605.74			-4 701.19
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 000.00	586.25			2 413.75
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		586.25			- 586.25
6226	Honoraires	3 000.00				3 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux					
623	Publicité, publications, relations publiques	9 000.00	6 645.26			2 354.74
6231	Annonces et insertions	4 000.00	3 348.00			652.00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000.00	3 297.26			- 297.26
6236	Catalogues et imprimés					
6237	Publications	2 000.00				2 000.00
6238	Divers					
625	Déplacements, missions et réceptions	5 000.00	5 389.20			- 389.20
6251	Voyages et déplacements	3 000.00	3 376.20			- 376.20
6256	Missions	2 000.00	2 013.00			-13.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	15 000.00	9 567.95			5 432.05
6261	Frais d'affranchissement		797.98			- 797.98
6262	Frais de télécommunications	15 000.00	8 769.97			6 230.03
627	Services bancaires et assimilés					
628	Divers	170 904.55	185 417.08			-14 512.53
6281	Concours divers (cotisations...)	13 000.00	12 116.00			884.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 800.00	7 582.95			3 217.05
6284	Redevances pour services rendus					
62871	A la collectivité de rattachement					
62878	A d'autres organismes	147 104.55	165 718.13			-18 613.58
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
63512	Taxes foncières					
63513	Autres impôts locaux					
012	Charges de personnel et frais assimilés	677 289.50	603 078.56			74 210.94
621	Personnel extérieur au service					
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta					
6218	Autre personnel extérieur					
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémun	4 989.50	6 606.90			-1 617.40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	199.50	274.00			-74.50
6336	Cotisations au centre national et aux centres	4 790.00	6 332.90			-1 542.90
64	CHARGES DE PERSONNEL	672 300.00	596 471.66			75 828.34
64111	Rémunération principale	200 000.00	118 937.55			81 062.45
64131	Rémunération	305 000.00	316 462.67			-11 462.67
6451	Cotisations à l'URSSAF.	95 000.00	92 443.00			2 557.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	50 000.00	43 477.50			6 522.50
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 000.00	11 640.00			360.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	200.00	182.00			18.00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial					
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.					
6475	Médecine du travail, pharmacie	100.00	75.00			25.00
6488	Autres charges	10 000.00	13 253.94			-3 253.94
014	Atténuation de produits					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes					
73942	Reversements de taxes et part. urban. Et envir					

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 000.00	60 533.50			466.50
6532	Frais de mission des maires et conseillers	1 000.00	532.14			467.86
65735	Groupement collect. et collect. statut particu					
657358	Autres groupements	7 000.00	7 000.00			
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	53 000.00	53 000.00			
65888	Autres		1.36			-1.36
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	2 041 223.10	1 430 373.20			610 849.90
66	CHARGES FINANCIÈRES (b)	66 900.88	66 900.88			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	66 900.88	66 900.88			
66112	Intérêts, rattachement des ICNE					
661131	Aux communes membres du GFP					
661138	A d'autres tiers					
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts cré					
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financ					
6618	Intérêts des autres dettes					
6688	Autres					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	11 300.00				11 300.00
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	4 000.00				4 000.00
6712	Amendes fiscales et pénales	300.00				300.00
6745	Subventions aux personnes de droit privé					
678	Autres charges exceptionnelles	7 000.00				7 000.00
022	Dépenses imprévues (e)					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	2 119 423.98	1 497 274.08			622 149.90
023	Virement à la section d'investissement	425 388.27				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	199 529.67	199 368.00			161.67
6811	Dotations aux amortissements des immobilisatio	199 529.67	199 368.00			161.67
777	Quote-part des subventions d'investissement tr					
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.	624 917.94	199 368.00			161.67
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (7)					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	624 917.94	199 368.00			161.67
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 744 341.92	1 696 642.08			622 311.57

Pour Information	
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif

(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(5) dont 675 et 676.

(6) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges		7 160.98			-7 160.98
619	Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur serv					
629	Rabais, remises, ristournes sur serv. extérieu					
64.	CHARGES DE PERSONNEL		7 160.98			-7 160.98
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		2 654.98			-2 654.98
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale					
6479	Remboursement sur autres charges sociales		4 506.00			-4 506.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV					
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.					
70388	Autres redevances et recettes diverses par d'autres redevables					
70878						
73	IMPÔTS ET TAXES	1 400 000.00	1 556 800.17			- 156 800.17
7318	Autres impôts locaux ou assimilés					
7342	Versement de transport	1 400 000.00	1 556 800.17			- 156 800.17
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	760 035.71	763 657.03			-3 621.32
74718	Autres					
7472	Régions	350 000.00	350 000.00			
7473	Départements					
74758	Autres groupements	234 583.12	235 117.36			- 534.24
7478	Autres organismes	148 089.60	149 371.64			-1 282.04
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. transpo	27 362.99	29 168.03			-1 805.04
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 300.00	75.75			18 224.25
758	Produits divers de gestion courante	18 300.00				18 300.00
7588	Autres produits divers de gestion courante		75.75			-75.75
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	2 178 335.71	2 327 693.93			- 149 358.22
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000.00	180 000.00			
7711	Dédits et pénalités perçus		180 000.00			- 180 000.00
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant					
7788	Produits exceptionnels divers	180 000.00				180 000.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
7811	Reprises sur amortissements des immobilisation					
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	2 358 335.71	2 507 693.93			- 149 358.22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	53 860.36	41 044.49			12 815.87
7777	Quote-part des subventions d'investissement tr	53 860.36	41 044.49			12 815.87
79.	TRANSFERTS DE CHARGES					
796	Transferts de charges financières					
797	Transferts de charges exceptionnelles					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	53 860.36	41 044.49			12 815.87

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 412 196.07	2 548 738.42			- 136 542.35
---	--------------	--------------	--	--	--------------

Pour Information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.
 (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040
 (4) dont 776.
 (5) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 000.00	39 589.20		12 410.80
2135	Installations générales, agencements, aménagement				
21538	Autres réseaux				
21735	Installations générales, agencements, aménagement				
217533	Réseaux câblés				
2181	Installations générales, agencements et aménagement	15 000.00	7 445.42		7 554.58
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	30 000.00	29 418.00		582.00
2184	Mobilier	7 000.00	2 725.78		4 274.22
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 743 783.03	3 194 879.83		2 548 903.20
2313	Constructions				
2315	Installations, matériel et outillage technique	5 743 783.03	3 194 879.83		2 548 903.20
	Total des dépenses d'équipement	5 795 783.03	3 234 469.03		2 561 314.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES				
10222	F.C.T.V.A.				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		41 044.49		-41 044.49
1311	Etat et établissements nationaux				
1317	Budget communautaire et fonds structurels				
1327	Budget communautaire et fonds structurels				
13917	Budgets communautaires et fonds structurels		41 044.49		-41 044.49
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27	425 388.27		
1641	Emprunts en euros	425 388.27	425 388.27		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
275	Dépôts et cautionnements versés				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	425 388.27	466 432.76		-41 044.49
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	53 860.36			53 860.36
139	Subventions d'investissement à transférer au c	53 860.36			53 860.36
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION				
28158	Autres				
28181	Installations générales, agencements et aménagement				
041	Opérations patrimoniales (7)				
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	53 860.36			53 860.36
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		6 275 031.66	3 700 901.79		2 574 129.87

Pour Information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1
--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf Définition du chapitre d'opération d'ordre DI 040 = RF 042.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) dont 192 ;

(7) Cf Définition du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 464 933.73	559 719.62		905 214.11
1311	Etat et établissements nationaux		192 223.48		- 192 223.48
1321	Etat et établissements nationaux	100 000.00			100 000.00
1323	Départements				
1327	Budget communautaire et fonds structurels	1 364 933.73	367 496.14		997 437.59
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
1641	Emprunts en euros				
	Total des recettes d'équipement	1 464 933.73	559 719.62		905 214.11
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	169 906.22	170 094.25		- 188.03
10222	F.C.T.V.A.	169 906.22	170 094.25		- 188.03
	Total des recettes financières	169 906.22	170 094.25		- 188.03
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 634 839.95	729 813.87		905 026.08
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (3)	199 529.67	199 368.00		161.67
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique				
2184	Mobilier				
28158	Autres	177 796.95	177 635.28		161.67
28181	Installations générales, agencements et aménag	766.13	766.13		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 566.25	16 566.25		
28184	Mobilier	4 400.34	4 400.34		
28283	Matériel de bureau et matériel informatique				
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT	199 529.67	199 368.00		161.67
041	Opérations patrimoniales (5)				
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	624 917.94	199 368.00		161.67
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 259 757.89	929 181.87		905 187.75

Pour Information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1
--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(3) Cf Définition du chapitre d'opération d'ordre RI 040 = DF 042
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf Définition du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00074/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maître de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 1 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels (les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de démission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
A 54SIR - FINANCEMENT CENTRALE	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANC	20/11/2016	20/12/2016	01/04/2018	3 880 000,00	F		0,950	0,950		A	C	N	A-1
MONS05033EUR0621377001 - CENTRALE	LA BANQUE POSTALE	18/05/2018	18/05/2018	01/09/2018	2 500 824,00	F		1,380	1,380		A	C	N	A-1
	TOTAL				6 380 824,00									
	TOTAL GENERAL				6 380 824,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, Indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les index (ex : Eurobor 3 mois ...);

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couver- ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			I.C.N.E. de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
													Emprunts et dettes au 31/12/N
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit													
A SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	N	0.00		3 362 666.66	11.00	F	0.950	258 666.67	34 402.67			24 002.64	
MON520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	N	0.00		2 167 380.80	13.00	F	1.380	166 721.60	32 210.61			9 969.95	
TOTAL		0.00		5 530 047.46				425 388.27	66 613.28			33 972.59	
TOTAL GENERAL		0.00		5 530 047.46				425 388.27	66 613.28			33 972.59	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "Détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts vendus par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant														
					0,00									
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCCOURS (1)

Type de structure de l'emprunt	Type d'indice sous-jacent					
	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	2	0	0	0	0
	% de l'encours	100.00				
B - Barriere simple. Pas d'effet levier.	Montant en Euros	5 530 047.46				
	Nombre de Produits	0	0	0	0	0
C - Option d'échange (swaption)	% de l'encours					
	Montant en Euros					
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours					
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en Euros					
	Nombre de Produits	0	0	0	0	0
F - Autres types de structure	% de l'encours					
	Montant en Euros					
	Nombre de Produits					0
	% de l'encours					
	Montant en Euros					

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instruments de ouverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nominal de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de réglement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'options
			// // // // //	NEANT				// // // // //	// // // // //	// // // // //			

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert (1)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (3)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen de taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'annuité		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		I.C.N.E. de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	intérêts (13)	en capital		
NEANT																	
TOTAL																	
TOTAL GENERAL																	

- (1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du compte 166 sont équilibrées.
- (2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'ilte.
- (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
- (4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
- (5) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A pour annuel, T pour trimestrielle, M pour mensuelle, S pour semestrielle, X autres
- (7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)
- (8) Indiquer le type d'index (ex : Eurobor 3 mois ...)
- (9) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
- (10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt qu'ilte.
- (11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
- (12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
- (13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel au 668.

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur ou chef de file	Durée résiduelle		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement (6)		capital restant du au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité de l'exercice		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			intérêts	capital	
						FVC (3)	Index (4)	Taux actuar.	FVC (3)	Index (4)	Taux actuar.									
	/ /	/ /																		
	/ /	/ /																		
	/ /	/ /																		
	/ /	/ /	NEANT																	
	/ /	/ /																		
	/ /	/ /																		
	/ /	/ /																		
TOTAL GENERAL																				

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date du vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation

(3) Indiquer : F : Fixe; V : Variable ; C : Complexe (C'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle ; S : Semestrielle ; X : Autres.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES****A2.9****A2.9 - AUTRES DETTES**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENT	A3

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibérations du	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 0.00		/ /	
PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Divers	0	
Linéaire	Bâtiments légers	0	
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0	
Linéaire	Matériels de transport	0	
Linéaire	Infrastructure des voies	0	
Linéaire	Machines et matériels divers	0	

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS****A4****A4 - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS**

nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		// // // // //				
TOTAL GENERAL						

Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
	Dépenses hors charges transférées (A)	425 388.27	425 388.27
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en euros	425 388.27	425 388.27
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		
10222	F.C.T.V.A.		
020	Dépenses imprévues		
	Dépenses et transferts à déduire (B)	53 860.36	
139	Subventions d'investissement à transférer au c	53 860.36	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	425 388.27			425 388.27

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
	Ressources propres externes (a)	169 906.22	170 094.25
1022	Fonds d'investissement	169 906.22	170 094.25
10222	F.C.T.V.A.	169 906.22	170 094.25
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	624 917.94	199 368.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	199 529.67	199 368.00
28158	Autres	177 796.95	177 635.28
28181	Installations générales, agencements et aménag	766.13	766.13
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 566.25	16 566.25
28184	Mobilier	4 400.34	4 400.34
28283	Matériel de bureau et matériel informatique		
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres	369 462.25		4 328 564.17		4 698 026.42

	Montant	
Dépenses à recouvrir par des ressources propres	II	425 388.27
Ressources propres disponibles	IV	4 698 026.42
Solde	V = IV-II (3)	4 272 638.15

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

exercice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

Date de délibération: / /

Intitulé de l'opération: 1 -							
DEPENSES 45.1				RECETTES 45.2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N
				Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits de cessions d'immobilisations	0.00

Produits des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, EMPRUNTS GARANTIS

IV
B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°, L5211-36 et L5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Indice (4)	(5) taux actuariel	Taux (3)	Indice (4)	Niveau de taux (6)			en (8)	en capital
			NEANT															
TOTAL																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...)

(5) taux annuel, tous frais compris

(6) taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNTS

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II 2 507 693.93
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II

(1) opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(2) définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(3) les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)	
	NEANT										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumulé

IV - ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE****B1.4****B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libelle du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts Invest. (1)	Somme nette des parts Invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS****B1.5****B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés						
	NEANT					

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS	B1.7

**B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article
L2313-1 du CGCT)**

Nom des Bénéficiaires	Montant du fond de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
	0.00	
	0.00	
	0.00	
	0.00	
	0.00	
TOTAL GENERAL	0.00	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des GP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

IV - ANNEXES

Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
NEANT		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL	TOTAL	0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 5 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indices (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
	0		0			
	0		0			
	0	NEANT	0			
TOTAL GENERAL	0					

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbainisme (dont aménagement urbain)

S: Social

MS: Médico-social

MT: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a-° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes délégués

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1-3-2-3-3-38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATIONS	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

(1) Articles L 2123-12 et L 2123-14 du CGCT.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS AVEC UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles
L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES, DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CREEES	C3.1

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	//		
	//		
	//		
	//		
	//		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS CREES	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

IV - ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES
ASSUJETTIS A TVA NON ERIGE EN BUDGET ANNEXE****C3.4****C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 - BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
RECETTES	6 588 322.06	929 181.87		5 659 140.19
FONCTIONNEMENT				
RECETTES	6 851 226.10	2 548 738.42		4 302 487.68

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES**(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	6 588 322.06	929 181.87		5 659 140.19
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	6 851 226.10	2 548 738.42		4 302 487.68
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES	13 439 548.16	3 477 920.29		9 961 627.87

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont Rar N-1)	Réalisations - Mandats ou Titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES
(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont Rar N-1)	Réalisations - Mandats ou Titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupement à fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de comite syndical (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRÊTÉS - SIGNATURESNombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Contre Abstentions Pour Date de convocation :

Présenté par LE PRESIDENT,

A LILLE, le 8 JUIL. 2020
LE PRESIDENT,

Délibéré par comite syndical réuni en session Ordinaire

A LILLE, le 8 JUIL. 2020
Les membres du mite syndical,

FRANCK DHERSIN
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

Certifié exécutoire par LE PRESIDENT, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le 8 JUIL. 2020 et de la publication le 10 JUIL. 2020A LILLE, le 8 JUIL. 2020

FRANCK DHERSIN
PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES